

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
NORD-PAS-DE-CALAIS
SERVICE RESSOURCES HUMAINES
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 7 avril 2015

Le Directeur Régional
des Finances publiques

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Affaire suivie par Valérie FOURNIER et Françoise PATYN
valerie.fournier1@dgfip.finances.gouv.fr
francoise.patyn@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 03 20 62 81 18 ☎ 03 20 62 40 18
Note départementale n° 21/2015

Objet : mouvement local de mutation des agents de catégorie C du 1^{er} septembre 2015

Cette note a pour objet d'ouvrir la campagne de mutation locale des **agents C issus des deux filiales** à effet du 1^{er} septembre 2015 et de préciser les modalités d'organisation. Une deuxième campagne de collecte des vœux sera organisée à l'automne 2015 pour le mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016, qui cette année sera ouverte à l'ensemble des agents du département.

1) Organisation du mouvement local

Pour la campagne 2015, le mouvement local est unifié (défiliarisé) à l'instar du mouvement national.

Le mouvement local affecte les agents dans un service de la résidence d'affectation nationale/mission-structure qu'ils ont obtenue lors des mouvements nationaux précédents ou qu'ils viennent d'obtenir au projet de mouvement national publié ce 7 avril.

Les possibilités d'affectations locales sont décrites ci-dessous.

Affectations locales possibles :

Gestion des comptes publics : trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale, services de direction

Gestion fiscale : services des impôts des particuliers (SIP), services des impôts des entreprises (SIE), services des impôts des particuliers/services des impôts des entreprises (SIP-SIE), pôle de recouvrement spécialisé (PRS), pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP), trésorerie amendes, centres des impôts fonciers (CDIF), services de publicité foncière (SPF), brigade de contrôle et de recherche (BCR), relations publiques, services de direction

Équipe départementale de renfort (EDR) : répartition géographique

Les services de la DRFIP Nord au 1^{er} septembre 2015 sont décrits en annexe 1.

2) Champ du mouvement local

Doivent obligatoirement participer au mouvement local :

- les agents nouvellement affectés sur une résidence d'affectation nationale (RAN)/Mission-structure de la DRFIP Nord par le projet mouvement national publié ce jour ;
- les agents en surnombre suite aux dossiers emplois des années précédentes. Ces agents seront contactés individuellement par le service des ressources humaines ;
- les agents concernés par une suppression d'emploi, suite au dossier emplois 2015. Ces agents seront contactés individuellement par le service des ressources humaines.

Peuvent participer au mouvement local :

Les agents dont l'affectation nationale n'a pas été modifiée, mais qui souhaitent changer de service au sein de la même résidence d'affectation nationale et de la même mission/structure.

3) Modalités d'affectation :

Le critère de l'ancienneté administrative sera appliqué quand il n'y a pas d'enjeu particulier tenant à l'intérêt du service et des agents. Il sera également utilisé pour départager des agents ayant des compétences similaires.

Les exceptions au principe de l'ancienneté pourront le cas échéant, être mises en œuvre dans l'intérêt du service et des agents.

↳ L'attention de tous les agents concernés par le mouvement local devra être appelée :

- ⇒ sur la rédaction de la demande de vœux (annexe 2), notamment sur le classement précis des vœux par ordre de préférence ;
- ⇒ sur l'intérêt de solliciter l'ensemble des postes qui peuvent les intéresser au sein de la résidence d'affectation nationale, des postes pouvant se libérer en cascade au cours du mouvement local ;
- ⇒ sur le fait qu'il sera tenu compte des modifications susceptibles d'intervenir lors de la parution du mouvement national définitif prévu le 4 juin 2015.

4) Les affectations en PCR (Pôle de contrôle des revenus du patrimoine)

Un emploi de catégorie C est implanté au PCR de Maubeuge et un autre emploi au PCR de Cambrai.

Les agents qui souhaitent rejoindre ces structures doivent avoir comme affectation nationale Maubeuge – fiscalité ou Cambrai – fiscalité et servir l'annexe 2 (fiche de vœux)

Leur affectation sera prononcée dans le cadre du mouvement local.

5) Les affectations ALD

Les agents ayant une affectation ALD « résidence » ou ALD « sans résidence » sont invités à rédiger une fiche de souhaits (annexe 3). Ces demandes ne relèvent toutefois pas du mouvement local. Elles seront examinées ultérieurement dans le cadre des mesures de gestion.

6) Les affectations en Direction

Les agents qui souhaitent rejoindre les services de la Direction sont amenés à formuler le vœu « direction ».

Les agents affectés actuellement en « Direction » :

- qui souhaitent muter dans un service de la RAN de Lille rédigeront la fiche de vœux (annexe n°2) ;
- qui souhaitent changer de division rédigeront la fiche de souhaits (annexe 3).

La liste exhaustive des divisions et des services de direction qui peuvent être demandés figure en annexe 4.

Les affectations précises dans les services de Direction seront examinées en-dehors du mouvement local dans le cadre des mesures de gestion.

7) Les affectations EDR-591

Les agents affectés EDR-591 rempliront la fiche de souhait (annexe 3) et classer les 4 secteurs par ordre de préférence : Lille, CPS Relais, Dunkerque et Douai.

Les affectations précises dans les secteurs géographiques seront examinées en-dehors du mouvement local dans le cadre des mesures de gestion.

8) Calendrier :

Les annexes 2 et 3 devront être transmises par la voie hiérarchique à la division des ressources humaines, pôle « gestion des carrières » au plus tard pour le **8 juin 2015**, délai de rigueur.

La CAPL est prévue le 2 juillet 2015. Les mesures de gestion (affectation des ALD et des agents en direction) seront communiquées ultérieurement.

Le service gestion des carrières et les conseillers RH se tiennent à la disposition des agents pour toute question relative à ce mouvement local de mutation.

Je vous remercie de porter cette note à la connaissance des agents placés sous votre autorité (y compris les agents actuellement en congés de toute nature). Elle sera diffusée dès demain sur Ulysse Nord.

Par Procuration

signé

Jean-Marc BOUCHET

Administrateur général des Finances Publiques

Vos correspondants :

Jacques Durieux : 03.20.62.41.71 pour les agents de la RAN de Lille et les agents de direction

Grégory Lamarcq : 03.20.62.40.55 pour les autres RAN

Les conseillers RH :

Christelle Bacquet : 03.20.62.39.82 pour les agents du 592, de la RAN de Douai et les agents de Direction

Aurélie de Saint Jan : 03.20.62.40.16 pour les autres RAN